RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 14166
Numéro SIREN : 414 084 269
Nom ou dénomination : BEWEB

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2013 sous le numéro de dépôt 105296

1310540001

DATE DEPOT :	2013-11-25
NUMERO DE DEPOT :	2013R105296
N° GESTION :	1997B14166
N° SIREN :	414084269
DENOMINATION :	BEWEB
ADRESSE :	5 rue Marbeau 75116 Paris
DATE D'ACTE :	2013/07/24
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL

97BM166

PV 24.07.13 BM, CN

« B E W E B »

Société Anonyme au capital de 38.112,25 euros
Siège social : 5, rue Marbeau 75116 PARIS
414 084 269 R.C.S. PARIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUILLET 2013

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
25 NOV. 2013
Sous le N° : 105296

L'AN DEUX MIL TREIZE,

ET LE VINGT QUATRE JUILLET,

A ONZE HEURES,

Les Membres du Conseil d'Administration de la société « BEWEB » se sont réunis au siège social, sur convocation de leur Président.

Il résulte du registre de présence, signé par les Administrateurs en entrant en séance, que sont présents :

- Monsieur Michel PIETRINI, Président du Conseil d'Administration,

- Madame Anne-Sophie MENANT, Administrateur et Directeur Général,

- Madame Monique PIETRINI, Administrateur,

Seuls Membres du Conseil d'Administration.

La S.A. COMMISSARIAT MARIE MERMILLOD, Commissaire aux comptes Titulaire, a été régulièrement convoquée.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Michel PIETRINI préside la séance.

Madame Anne Sophie MENANT assume les fonctions de Secrétaire.

Monsieur le Président constate que le quorum requis par les statuts est atteint et qu'en conséquence le Conseil peut valablement délibérer.

Les Administrateurs présents donnent acte au Président de ce qu'il leur a communiqué tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Il est rappelé que le Conseil s'est réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Madame Anne-Sophie MENANT de ses fonctions de Directeur Général ; nomination de Madame Monique PIETRINI, née PERETO, aux fonctions de Directeur Général ;

- Pouvoir pour formalités ;

- Questions diverses.

Puis, la discussion est déclarée ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration constate et accepte la démission, à compter de ce jour, de Madame Anne-Sophie MENANT de ses fonctions de Directeur Général, et décide de nommer en son remplacement :

Madame Monique PIETRINI, née PERETO
née le 4 mai 1941 à ALGER (ALGERIE), de nationalité française
demeurant 8, rue du Cirque 75008 PARIS.

Madame Monique PIETRINI, née PERETO, exercera ses fonctions de Directeur Général pendant la durée du mandat restant à courir qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

Madame Monique PIETRINI, née PERETO, est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société ; elle exercera ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après avoir déclaré n'être frappée par aucune incompatibilité ou interdiction, Madame Monique PIETRINI, née PERETO, accepte les fonctions qui lui sont conférées et remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner. En outre, elle déclare satisfaire aux dispositions légales relatives au cumul des mandats.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales consécutives aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Administrateurs, après lecture.

Madame Anne-Sophie MENANT

Monsieur Michel PIETRINI

Madame Monique PIETRINI